

SOFIDEM & Associés
Société par Actions Simplifiée
au capital de 162.290 euros
Siège social : 19 rue du Quatre Septembre
75002 PARIS
453 442 659 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le premier septembre, à 10h,

Les associés de la Société SOFIDEM & Associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la Présidente, Madame Camille BANSILLON :

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

La Société EXPERTISE CAPITAL DEVELOPPEMENT, commissaire aux comptes, convoquée par lettre remise en main propre, est absente et excusée.

Madame Camille BANSILLON préside la séance en sa qualité de Présidente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent l'intégralité des actions composant le capital social, et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis la Présidente déclare que son rapport, le texte des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Démission du Directeur général de la Société ;▪ Pouvoirs en vue des formalités. |
|--|

La Présidente donne lecture de son rapport, puis elle expose les motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Marc CHEMINEAU de ses fonctions de Directeur général, à effet du 1^{er} septembre 2025, prend acte de cette démission. Il est décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

Camille BANSILLON
Présidente de l'assemblée